

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

IHD - Institut d'histoire du droit

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

UP Cité - Université Paris Cité

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 05/01/2024



Au nom du comité d'experts¹ :

Carine Jallamion, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5).

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Carine Jallamion, université de Montpellier

Experts : M. Pierre Bonin, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)
M. Marc Ortolani, Université Côte d'Azur

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANTES DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Anne-Paule Roqueplo, Vice-Présidente recherche
Mme Marie Salaün, Vice-Doyenne Recherche de la Faculté Sociétés & Humanités

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut d'histoire du droit
- Acronyme : IHD
- Label et numéro : UR 2515
- Composition de l'équipe de direction : - Pr Arnaud Vergne, directeur actuel de l'unité ; - Pr Guillaume Richard, prochain directeur de l'unité.

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'unité a pour thématique principale l'histoire de la pensée juridique. Cette thématique se décline en deux axes : un premier axe s'attache à l'étude des concepts, et un second axe porte sur la production et la réception de la pensée juridique.

Le premier axe, intitulé *Genèse et diffusion des concepts juridiques*, vise à étudier les concepts et les modèles juridiques à travers les fondements romains du droit, la genèse et le développement des grands marqueurs du droit (citoyenneté, constitutionnalisme, interprétation, frontière, ordre public, idée républicaine...), ainsi que la question de la diffusion du droit dans une perspective comparatiste, et enfin la mutation des branches du droit. Le second axe, intitulé *Production et réception de la pensée juridique*, porte plus précisément sur l'étude des auteurs : leur carrière, leur œuvre, leur apport à la science du droit, également la diffusion de leur pensée par l'étude de l'enseignement du droit et de la littérature juridique.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité a été créée en 1984 par Pierre Villard, qui l'a dirigée jusqu'en 2003. Elle a ensuite été dirigée par Christian Chêne (2003-2013) et l'est aujourd'hui par Arnaud Vergne (depuis 2014). Guillaume Richard, élu porteur du projet de l'unité, lui succédera en 2024.

L'unité, ancienne équipe d'accueil (EA 2515) et, depuis 2020, unité de recherche (UR 2515), compte trois professeurs et six maîtres de conférences. Trois autres professeurs (un professeur émérite et deux professeurs étrangers membres associés de l'unité) participent également régulièrement à ses travaux.

L'unité compte enfin cinq doctorants (dont trois bénéficient d'un contrat doctoral).

L'unité est située au sein de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université Paris Cité, 10 avenue Pierre Larousse à Malakoff (Hauts de seine). Elle y occupe un espace situé au troisième étage du bâtiment de façade, lequel représente 54,48 m² à la suite des travaux entrepris en 2004. Ils se répartissent entre une bibliothèque (centre de documentation et lieu de réunion), un espace d'archives et deux bureaux.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est rattachée à l'UFR droit, économie et gestion, laquelle dépend de la Faculté Sociétés et Humanités (l'une des trois grandes composantes de l'université, aux côtés de la Faculté de santé et de la Faculté des sciences), de l'Université Paris Cité, établissement public expérimental. Cette dernière est issue d'un processus de fusion qui a débuté en 2019 et qui a réuni trois établissements : l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot et l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP). L'unité est ainsi l'une des 119 structures ou unités de recherche au sein de cet ensemble, et la seule spécialisée en histoire du droit et des institutions.

L'unité est également rattachée à l'École Doctorale 262 « Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ».

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	3
Maîtres de conférences et assimilés	6
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	10
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	1
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	5
Sous-total personnels non permanents en activité	10
Total personnels	20

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
Université Paris-Cité	9	1	1
Total personnels	9	1	1

AVIS GLOBAL

L'unité est une unité disciplinaire d'histoire du droit, la discipline « histoire du droit et des institutions » ayant été placée sous statut d'observation par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue d'une reconnaissance en tant que discipline rare. Le comité de pilotage désigné par le Ministère a en effet jugé l'évolution de la situation en Histoire du droit et des institutions comme « particulièrement inquiétante » au regard notamment du « nombre d'unités de recherche », ainsi que des effectifs d'enseignants-chercheurs et du nombre d'établissements délivrant un enseignement de Master et de Doctorat, autant de signaux qui « montrent un équilibre pouvant devenir précaire » (cf. la note de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en date du 3 mai 2022). Ainsi l'unité doit-elle être préservée en tant que telle, afin de protéger la discipline de l'histoire du droit.

L'unité est composée de neuf enseignants-chercheurs auxquels s'ajoutent un professeur émérite et deux professeurs étrangers membres associés. Elle compte également cinq doctorants et une assistante de recherche partagée avec les autres laboratoires juridiques. Depuis plusieurs années déjà, l'unité a orienté ses travaux sur l'histoire de la pensée juridique, resserrés autour de problématiques originales (fondements romains du droit, marqueurs du droit, auteurs...) : cette thématique marque sa singularité, en ce qu'elle est la seule en Île-de-France à travailler sur le sujet, et elle bénéficie par ailleurs de l'adossement au Master 2 « Histoire de la pensée juridique moderne », unique en son genre. La recherche au sein de l'unité se caractérise ainsi par sa cohérence, autour de la pensée juridique, véritable clé de voûte qui donne du sens à l'ensemble des activités et des travaux. Cela appelle là encore à ce que l'unité soit préservée en son état actuel, afin de ne diluer ni la discipline ni son champ de recherche original et porteur.

L'unité dispose de plusieurs atouts. Tout d'abord, elle a su transformer sa petite taille en avantage au lieu de la subir comme une contrainte. Ainsi, en plus des réunions régulières prévues par le règlement intérieur, l'unité est parvenue à conserver un mode de fonctionnement souple et informel, favorisé par les fréquentes rencontres de ses membres — y compris les doctorants — au sein de locaux qui le permettent. Ce fonctionnement fluide facilite la remontée des besoins, comme l'élaboration et le partage de projets ou encore l'intégration de chacun au sein des réseaux internationaux déjà existants. L'unité dispose aussi d'un fonds documentaire de qualité et permet une grande fluidité dans les commandes, y compris pour les doctorants.

Malgré sa taille réduite et grâce à ce cadre souple, l'unité a su développer une recherche clairement identifiée, construite sur l'histoire de la pensée juridique cohérente, en ce que les publications portent principalement sur cette thématique, et de grande qualité, du fait aussi de sa politique scientifique qui encourage l'interdisciplinarité. Ainsi, l'unité soutient les activités scientifiques en partenariat avec d'autres laboratoires, comme le colloque en deux actes (avril et octobre 2018) *French law vs common law, la naissance d'une concurrence entre deux modèles juridiques au XIX^e siècle* organisé avec l'UMR IODE - Université de Rennes - CNRS, ou bien le colloque *Espace politique/espace juridique dans le monde américain de tradition juridique catholique* organisé avec le Centre de recherche d'histoire de l'Amérique latine et des Mondes ibériques (Gralmi), UMR 8168 Mondes Américains (CNRS/EHESS). Elle fait preuve également d'une grande ouverture à l'international. L'unité bénéficie ainsi d'une identité scientifique affirmée et reconnue en France, d'une reconnaissance internationale importante et d'une grande attractivité, comme en témoignent les fréquentes invitations de ses membres à l'étranger. Ainsi, 31 conférences ont été prononcées dans huit pays par les membres de l'unité dont six doctorants, parmi lesquelles on peut citer, *The role of history in the jurists' training. An illustration with introduction to law textbooks*, colloque de l'*European Society for comparative Legal History : History and the shaping of legal professions South America and Europe, late nineteenth and early twentieth centuries*, Lisbonne, 22-24 juin 2022 ou encore *British Reformers Facing French Codes: Controversies, Biases and Stereotypes (C19)*, *Annual meeting of the American Society for Legal History*, Houston, 10 novembre 2018. L'unité accueille tout aussi fréquemment des enseignants-chercheurs étrangers, trois professeurs sont invités chaque année, onze enseignants-chercheurs ont été accueillis pendant la période considérée, tant pour des enseignements que pour des activités de recherche. L'unité a noué de nombreux liens avec des universités étrangères (en Europe, en Amérique du Nord et du Sud).

Il apparaît donc que l'unité produit une recherche de très grande qualité alors qu'elle dispose de peu de moyens et il faut ainsi souligner le ratio remarquable entre le faible nombre d'enseignants-chercheurs ou chercheurs et la très grande visibilité de leurs activités et productions. Au total, les membres de l'unité, pour la période de référence, dont il faut rappeler qu'elle englobe l'interruption due à l'épidémie, ont prononcé 81 conférences (dont plus du tiers à l'étranger), publié dix-neuf articles dans des revues, 25 dans des actes de colloques, dix-neuf dans des recueils collectifs, et dix livres ; quatre numéros de revues ont également été dirigés, ainsi que six actes de colloques ou recueils collectifs, et enfin quatre monographies ont été éditées ou rééditées, sans compter quelques comptes rendus, des articles de blogs, des conférences en ligne, auxquels s'ajoute l'organisation de neuf colloques, dix séminaires, et deux cycles de conférences. Par ailleurs, la qualité des travaux menés au sein de l'unité est prouvée par la variété et le prestige des supports qui les accueillent (revues, collections). Si l'on s'en tient à titre d'exemple seulement aux dix titres retenus dans le portfolio, annexe 3, pour illustrer la production dans les deux axes de recherche de l'unité sur la période d'évaluation, on trouve ainsi représentés plusieurs presses universitaires reconnues (Poitiers, Aix et Toulouse avec l'Épitoque), les principaux éditeurs juridiques ou scientifiques (LGDJ, Giuffrè/Francis Lefebvre) et bon nombre des revues qui font autorité pour divers aspects de la discipline (*Index*, la *Revue française d'histoire des idées politiques*, la *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique* et la *Revue internationale de droit pénal*).

Au sujet des doctorants, les membres de l'unité ont fait le choix d'en accueillir peu, parce que l'histoire du droit n'offre malheureusement aujourd'hui que peu de perspectives en matière de carrière universitaire. Cependant il faut là encore relever la très grande qualité de l'accompagnement des doctorants. Ce dernier se manifeste par des rencontres fréquentes, des entraînements divers, de l'association à la recherche interdisciplinaire et internationale, d'accompagnement dans l'organisation d'un colloque de jeunes chercheurs et dans la publication des actes — comme celui sur *Le statut juridique des populations marginalisées. Le droit comme instrument de différenciation* : études de jeunes chercheurs coordonnées par Claire de Blois et Dan Mimoun, Rome, éd. *Historia et Ius*, « *Collana di Studi di Storia del diritto medievale e moderno* », Collettanea 5, 2022. Il s'agit aussi de prendre en charge des frais liés à leur mobilité et de les doter de matériel informatique. Ainsi les doctorants travaillent dans de très bonnes conditions, ils s'entraident mutuellement, ils rencontrent aussi fréquemment des doctorants d'autres unités de l'UFR ou d'autres établissements lors de formations ou de colloques. La qualité de l'encadrement doctoral se signale par les résultats obtenus :

La qualité de l'encadrement doctoral se signale par les résultats obtenus : parmi les quatre docteurs qui ont soutenu leur thèse pendant la période considérée, trois ont été qualifiés en France ou à l'étranger et la quatrième a obtenu un postdoctorat, en cours.

Au titre des réussites, l'unité se signale également par son ouverture vers le monde non académique. Pour des historiens du droit, il n'est pas toujours évident de développer des relations avec les professionnels du droit, mais l'unité y parvient, avec les notaires et les assurances notamment, mais aussi les musées, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon, Saint-Cyr ou encore avec le Conseil d'État, dans le cadre d'un

colloque *Dommages de guerre et responsabilités de l'État* organisé par l'unité en décembre 2019. Un conseiller d'État est membre du conseil de perfectionnement d'un des Masters adossés à l'unité
L'unité mène aussi une politique en faveur de la science ouverte, si bien que 42 % des articles publiés par les membres de l'unité sont en libre accès, comme plusieurs ouvrages publiés (4 sur 6 pour la période évaluée).

L'unité fait malgré tout face à des difficultés qui l'obligent à diminuer ses ambitions en matière de recherche. Notamment, elle n'a pas disposé jusqu'à récemment d'un personnel d'appui à la recherche pouvant engager et assurer le suivi des dépenses des fonds alloués dans le cadre des projets présentés par l'unité, ou qui pourrait diffuser les manifestations scientifiques organisées par l'unité. Le processus de fusion a engendré quelques difficultés de lisibilité de la nouvelle organisation. À présent l'université met à la disposition des unités des services communs d'aide à la recherche ainsi qu'un département d'ingénierie de projets qui se situe au niveau de la faculté Sociétés et Humanités. L'unité a conscience de l'intérêt de ces instruments encore nouveaux mais dont elle a l'intention de se saisir.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Lors du précédent rapport, cinq recommandations avaient été formulées. L'unité a particulièrement tenu compte de quatre d'entre elles, sans être en mesure de le faire pour la dernière.

Tout d'abord, il était recommandé à l'unité de préparer et de publier des ouvrages collectifs impliquant davantage chacun de ses membres. Ceci a été fait notamment au travers de la publication de l'ouvrage *Cittadinanza e Nazione nella Storia Europea. Citoyenneté et nation dans l'histoire européenne*, Milan, Giuffrè/Francis Lefebvre, 2020, qui a associé six membres de l'unité dont une doctorante.

L'unité était ensuite invitée à mobiliser davantage les doctorants et à les accompagner dans la valorisation de leur recherche : ainsi les doctorants ont été accompagnés afin d'organiser un colloque et de publier un ouvrage collectif (Claire de Blois et Dan Mimoun dir., *Le statut juridique des populations marginalisées. Le droit comme instrument de différenciation*. Études de jeunes chercheurs coordonnées par Claire de Blois et Dan Mimoun, Rome, éd. Historia et Ius, «Collana di Studi di Storia del diritto medievale e moderno», Collettanea 5, 2022). Plus généralement, afin de les inciter à la mobilité, leurs frais sont pris en charge lorsqu'ils participent à des colloques ou séminaires hors de leur établissement.

L'unité était également invitée à renforcer son identité scientifique, particulièrement dans le cadre de la thématique *Production et réception de la pensée juridique*. Ce thème a donc été recentré autour de la question des auteurs, avec comme prolongements l'enseignement du droit et la littérature juridique.

Encore, au sujet d'une quatrième recommandation tenant à l'accompagnement vers l'habilitation à diriger les recherches (HDR), l'unité tient à rappeler que celle-ci dépend de la liberté de chacun, mais qu'elle accompagne bien ceux qui le souhaitent, tant sur le plan scientifique que matériel.

Enfin, l'unité n'a pas été en mesure de tenir compte d'une dernière recommandation relative à son financement, l'appelant à développer ses ressources propres en répondant à des appels à projets nationaux ou européens. Malheureusement, l'unité a manqué de personnel d'appui à la recherche puisqu'elle ne dispose que d'un personnel à tiers-temps dont le poste s'est trouvé vacant en mars 2023 : elle n'a donc été en mesure de répondre qu'à des appels à projets locaux.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité a une politique scientifique ambitieuse, soutenant la valorisation de la recherche de ses membres par la publication notamment, et invitant à une recherche à la fois interdisciplinaire et de dimension internationale. Les membres de l'unité sont aussi très investis dans plusieurs conseils de faculté ou conseils centraux, ce qui leur permet de suivre la politique scientifique de l'établissement et de répondre à des appels à projets locaux.

En revanche, du fait de l'absence ou de l'insuffisance de personnel d'appui à la recherche, l'unité n'est pas en mesure de répondre à des appels à projets plus ambitieux et mieux dotés, ce à quoi elle aspire pourtant.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité rassemble neuf enseignants-chercheurs et cinq doctorants. Sur la période évaluée, elle n'a bénéficié d'aucun recrutement et a perdu son unique personnel d'appui à la recherche qu'elle ne pouvait mobiliser que pour un tiers de son temps, ce qui rend difficile l'augmentation de ses ressources propres. Ainsi, sur le plan humain et financier, malgré le grand dynamisme des enseignants-chercheurs de l'unité, les ressources apparaissent insuffisantes.

En revanche les ressources sont satisfaisantes en ce qui concerne les locaux, le fonds documentaire (grâce notamment à un partenariat avec le service commun de la documentation) et l'équipement informatique.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité s'est dotée de deux référents : une référente « Égalité, Éthique, Prévention », intitulé qui traduit l'élargissement de sa mission en 2021, et un référent « Développement durable » depuis 2022. L'unité peut ainsi s'enorgueillir de plusieurs réalisations concrètes en matière de santé au travail (fourniture d'outils ergonomiques adaptés) ou d'environnement (isolation, éclairage, collecte du papier).

En revanche, du fait de l'absence de recrutement sur la période évaluée, elle n'a pu corriger la disparité entre les hommes et les femmes qui existe parmi les enseignants-chercheurs notamment.

La complexité de l'organisation administrative de l'université depuis la fusion constitue également un handicap, les compétences et les interlocuteurs étant mal identifiés et la structure paraissant encore mal stabilisée pour certaines fonctions.

1 / L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les thématiques de l'unité, orientées vers l'histoire de la pensée juridique et resserrées autour de problématiques originales (fondements romains du droit, marqueurs du droit, auteurs...), permettent de saisir l'identité scientifique de l'unité.

L'unité a également mis en œuvre une stratégie scientifique qui consiste essentiellement en trois actions : d'abord soutenir les travaux à dimension internationale ainsi que les partenariats avec d'autres laboratoires, y compris hors de l'établissement et dans d'autres disciplines (avec le Centre de Recherche d'histoire de l'Amérique Latine et des Mondes Ibériques, composante de Mondes Américains, UMR 8168 de l'Université Paris 1, par exemple) ; en outre, encourager la publication des travaux en aidant les membres de l'unité à répondre à des appels à projets consacrés (six ouvrages publiés et un dernier sous presse) ; enfin, soutenir les doctorants par la fourniture de matériel informatique et la prise en charge des frais de déplacement. Ainsi cette stratégie a-t-elle porté ses fruits.

Plusieurs membres de l'unité sont aussi investis au sein des instances locales, tant au niveau de la Faculté Sociétés et Humanités que de l'UFR. Ainsi un membre de l'unité siège à la Commission recherche de la Faculté

Sociétés et Humanités et plusieurs membres de l'unité siègent dans différents conseils de l'UFR droit, économie, gestion (Conseil de gestion, Conseil académique, Conseil scientifique). Un membre de l'unité est aussi vice-doyen de l'UFR. Cet investissement permet à l'unité de mieux connaître la politique scientifique de l'établissement, d'être informée des appels à projets locaux et d'y répondre de manière pertinente.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité a pour objectif de répondre à des appels à projets ambitieux, de dimension nationale, européenne ou internationale, ce qu'elle n'est pas en mesure de faire aujourd'hui du fait du manque de personnel d'appui à la recherche, tant pour aider à monter le dossier de candidature que surtout pour assurer le suivi de l'utilisation des ressources qui pourraient lui être allouées dans ce cadre. Il y a là un point faible et un risque sur lesquels il est nécessaire d'alerter : au sein de l'UFR et d'une autre unité (le Centre Maurice Hauriou, UR 1515), un enseignant-chercheur a obtenu un financement très important qu'il n'a pas pu dépenser pendant une année entière, faute de personnel d'appui à la recherche pouvant engager les bons de commande. L'unité peut se retrouver dans la même situation et il y a là un frein considérable au dépôt de projets ambitieux comme à la recherche de façon plus générale.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité compte trois professeurs et six maîtres de conférences, auxquels il faut ajouter trois professeurs (un émérite et deux professeurs étrangers membres associés) qui participent activement aux recherches de l'unité, ainsi que cinq doctorants. Ainsi l'unité se signale par la grande stabilité de ses enseignants-chercheurs ou chercheurs, puisqu'il n'y a eu aucun départ au cours de la période considérée.

Quant aux ressources financières, la dotation annuelle reçue par l'unité se situe aux environs de 12 K€ euros par an, avec une augmentation en 2022 (16 063 euros), mais un risque de diminution de l'ordre de 20 % (11 300 euros en 2023 et une prévision de 10 K€ euros pour 2024). Il faut ajouter à cela des ressources propres essentiellement obtenues en répondant à des appels à projets de l'établissement : 3 000 euros en 2017, 5 000 euros en 2018, 6 000 euros en 2019, 3 000 euros en 2021, 2 000 euros en 2022. De plus, l'unité a obtenu un financement de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées (2 000 euros en 2019 pour l'organisation d'un colloque).

Quant aux ressources documentaires, elles sont importantes (fonds d'ouvrages dont les plus anciens remontent au XVIII^e siècle, thèses et mémoires). L'unité veille à répondre aux demandes d'acquisition d'ouvrages émanant de ses membres, y compris des doctorants. De plus, une collaboration a été mise en place avec le service commun de la documentation afin de classer les ouvrages de la bibliothèque de l'unité dans le catalogue général de l'université et de les rendre ainsi plus accessibles.

Enfin, l'unité dispose d'un peu plus de 54 m² répartis entre une bibliothèque (centre de documentation et lieu de réunion), une salle d'archives et deux bureaux. Ces espaces permettent à chacun, y compris aux doctorants, de travailler dans de bonnes conditions. De plus l'unité a veillé à doter de matériel informatique tant les enseignants-chercheurs que les doctorants, afin de permettre le travail à distance et la mobilité.

Points faibles et risques liés au contexte

Sur la période considérée, l'unité n'a compté qu'un personnel d'appui à la recherche, qu'elle a dû partager avec deux autres unités et dont elle n'a bénéficié qu'à hauteur d'un tiers-temps (pouvant encore être réduit en raison d'un surcroît d'activité des deux autres unités). De plus, sur ce poste de catégorie A avait été recruté un personnel de catégorie B, qui devait accompagner la recherche de 70 enseignants-chercheurs. Peu attractif en raison d'un financement insuffisant, ce poste est resté un moment vacant et n'a pu être pourvu de manière pérenne.

Depuis 2019, l'unité a donc demandé aux instances universitaires le recrutement d'un second personnel d'appui à la recherche, devant permettre notamment la gestion des contrats de recherche et l'engagement des dépenses sur les financements accordés (demande conjointe des trois unités concernées). Cette demande transmise à l'UFR de rattachement, bien qu'ayant reçu un avis très favorable en 2022, n'a toujours pas été satisfaite à ce jour. En effet, le contexte budgétaire n'a pas permis à la commission des postes de la Faculté Sociétés et Humanités de répondre favorablement à cette demande.

Au sein de la Faculté Sociétés et Humanités, il existe bien un département « ingénierie de projets ». Cependant cette structure de création récente n'a pas été en mesure d'apporter à l'unité l'appui nécessaire, notamment en 2021 dans le cadre d'un projet européen (projet d'histoire européenne du constitutionnalisme, associant 3 unités de recherche de l'UFR et 11 universités étrangères), projet bien avancé, mais qui n'a pu aboutir du fait

de critères non scientifiques. De plus, le département «Ingénierie de projets» n'est de toute façon pas compétent pour exécuter les budgets alloués.

La fusion qui a donné naissance à l'Université Paris Cité a engendré, aux yeux des membres de l'unité, une complexité institutionnelle, des lenteurs et des incertitudes pendant la période de transition. Ils ont exprimé nettement le sentiment d'une perte de moyens et les difficultés devant lesquelles ils ont été placés du fait de la restructuration. Les membres de l'unité éprouvent encore des difficultés d'identification des services et personnes idoines.

Enfin, la dotation se fait selon une clé de répartition qui ne favorise pas les disciplines qui n'ont pas à déployer de matériel d'expérience. Elle a même diminué en 2023 (pour se situer à 11 300 euros) et devrait tomber aux alentours de 10 k€ d'euros en 2024, ce qui constitue une inquiétude. Et il est à craindre que les difficultés financières demeurent jusqu'à une évolution plus favorable du Glissement Vieillesse Technicité, qui n'est pas attendue avant 2027, et encore à condition que le recul de l'âge de départ à la retraite ne complique pas les choses.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est dotée depuis 2017 d'une référente dont le titre s'est précisé en 2021, pour devenir celui de référente «Égalité, Éthique, Prévention» (plutôt qu'«Égalité Femmes/Hommes»), vouée à garantir l'égalité entre hommes et femmes, mais également d'être l'interlocutrice privilégiée en cas de comportement inapproprié.

L'unité s'est également dotée en 2022 d'un référent «Développement durable», ce qui s'est traduit par plusieurs actions concrètes : des travaux d'isolation, le remplacement des éclairages par des luminaires à basse consommation, enfin la mise en place d'un système interne de collecte du papier.

L'hygiène et la sécurité sont enfin des points discutés chaque année lors du conseil de l'unité. L'unité est aussi attentive aux conditions de travail et à la santé au travail de ses membres, notamment en fournissant des outils de travail ergonomiques lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les doctorants et les autres membres connaissent les dispositifs de prévention existants, dans l'unité et au niveau de la tutelle, et ont identifié les procédures et les interlocuteurs à faire jouer en cas d'alerte.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité est actuellement composée, pour ce qui est des enseignants-chercheurs, de sept hommes pour deux femmes et, faute de recrutement pendant la période évaluée, elle n'a pas été en mesure de tendre vers davantage de parité. Cette disparité existe aussi dans une moindre mesure chez les doctorants : deux femmes pour trois hommes.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'Institut d'histoire du droit est une unité dynamique et attractive : des liens soutenus avec des enseignants-chercheurs étrangers (européens) ont permis d'internationaliser l'activité de l'unité, d'accroître sa visibilité et son attractivité.

L'unité déploie une importante activité d'animation de la recherche (colloques, séminaires) largement ouverte à des intervenants extérieurs et étrangers. Elle poursuit une politique dynamique pour l'accueil de professeurs et de chercheurs étrangers.

Le nombre des doctorants et des soutenances est assez faible au regard de l'attractivité et des capacités d'encadrement de l'unité, mais cela procède d'un choix de ne pas engager trop d'étudiants dans la recherche doctorale, en raison de débouchés limités dans la carrière académique.

En raison de l'absence de personnel d'appui à la recherche, l'unité n'a pu déposer de projets pour des contrats internationaux, européens ou nationaux de type ANR, et pour l'essentiel elle assure le financement de sa recherche sur fonds propres, avec le soutien de son établissement ou dans le cadre de contrats locaux. Au regard de ses équipements, l'unité bénéficie notamment, dans une salle consacrée, d'un fonds documentaire important et accessible.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sur la base de partenariats anciens et robustes, plusieurs membres de l'unité dispensent des enseignements à l'étranger : par exemple en Autriche (Université de Vienne) ou en Italie (Universités de Turin et Roma 3) ; trois ont enseigné en Italie et deux en Espagne dans le cadre de séjours Erasmus et certains ont des activités éditoriales dans des revues étrangères. Cela a permis de renforcer les liens avec diverses universités étrangères et d'accroître l'internationalisation de l'activité de l'unité, sa visibilité et son attractivité.

Celle-ci s'est concrétisée par diverses manifestations scientifiques (annexe 2 du Portfolio) : huit colloques (dont 7 internationaux) ont été organisés à l'Université Paris Cité durant la période d'évaluation (par exemple *Dommages de guerre et responsabilité de l'État* les 16 et 17 décembre 2019 ou le Symposium international *Histoire du crime* le 13 mars 2019), ainsi qu'un colloque coorganisé à l'étranger (*Citoyenneté et Nation - approche historique*, Université de Milan le 28-29 mai 2018) : ils témoignent de l'ouverture internationale et de la forte attractivité d'une équipe dont la plupart des membres bénéficient d'une bonne reconnaissance internationale. Sur les 81 conférences prononcées par les membres de l'unité au cours de la période d'évaluation, 31 l'ont été à l'étranger (dans 8 pays) par des membres de l'unité, dont six doctorants : en Italie, Espagne, Allemagne par exemple, mais aussi en Argentine ou aux États-Unis. Plusieurs membres de l'équipe ont dispensé des enseignements dans des établissements étrangers (en qualité de professeurs invités ou en séjour Erasmus).

Cette attractivité apparaît également à travers les deux cycles de conférences organisées durant la période d'évaluation : en histoire de la pensée juridique moderne, avec six étrangers sur dix-sept intervenants (Universités de Roma 3, Bergen, Bocconi de Milan, Leuven, Vienne), et en droit romain avec douze étrangers sur seize intervenants (Universités Federico II de Naples, Zürich, Roma 3, Münster, Cassino, Sacro Cuore de Milan, Bonn, Salento, Bari Aldo Moro, Palerme, Vienne).

Par ailleurs, l'Université Paris Cité est membre de l'alliance Circle U, dont l'un des objectifs est de développer la collaboration scientifique entre les partenaires venant de différents pays européens.

Dans le cadre de sa stratégie scientifique, l'unité soutient les initiatives de tous ses membres (enseignants-chercheurs comme doctorants) qui s'inscrivent dans une dimension internationale (enseignements à l'université de Vienne ou à l'université de Madrid, séjours Erasmus aux universités de Madrid, Valladolid, Roma 3 ou Piémont Oriental par exemple, ou bien encore le colloque «Citoyenneté et Nation - approche historique», organisé à l'université de Milan). De même, l'unité soutient les activités scientifiques en partenariat avec d'autres laboratoires, comme le colloque en deux actes (avril et octobre 2018) *French law vs common law. La naissance d'une concurrence entre deux modèles juridiques au XIX^e siècle* organisé avec l'UMR Iode - Université de Rennes-CNRS, ou bien le colloque *Espace politique/espace juridique dans le monde américain de tradition juridique catholique* organisé avec le Centre de recherche d'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique de Mondes Américains, UMR 8168.

L'unité poursuit son effort pour s'inscrire dans une démarche de science ouverte et accentuer la visibilité des travaux de ses membres (publication des articles sur HAL, publications en ligne). De même, la majeure partie des colloques et des séminaires a donné lieu à une publication. Parallèlement, l'unité participe au carnet de recherche Hi-D pour la valorisation de la formation et de la recherche en histoire du droit et des idées politiques (<https://hid.hypotheses.org/>).

Un effort est également fourni pour le partage des connaissances avec le grand public (blogs scientifiques, communications en ligne).

Points faibles et risques liés au contexte

Le site internet qui sert de vitrine aux activités de l'unité a été géré par un stagiaire. Depuis le 1^{er} octobre 2023, il est pris en charge par un assistant de recherche nouvellement recruté. Cependant, comme il s'agit d'un poste non pérenne, limité à un an, la gestion du site risque d'en être encore compromise. Il en va de même pour la diffusion de l'information relative aux activités scientifiques de l'unité, qui est aussi une condition de son attractivité.

L'accueil d'intervenants extérieurs et étrangers à l'occasion de colloques et de séminaires représente un coût important pour le budget de l'unité, qui risque d'être compromis par la diminution de la dotation (de l'ordre de 20 %) prévue pour 2024.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

En raison d'une grande stabilité de ses enseignants-chercheurs, l'unité n'a pas eu l'occasion d'accueillir de nouveaux personnels titulaires. On peut signaler cependant la présence active d'un professeur émérite qui continue d'apporter son concours aux activités de l'unité, assure une mission de veille documentaire et représente l'unité à l'occasion des Journées internationales de la Société d'histoire du droit. Il faut souligner qu'il s'est déplacé pour participer à l'évaluation. Pour ce qui est du déroulement de la carrière des maîtres de conférences, l'unité accompagne ceux qui font le choix de préparer une HDR. Ils peuvent également solliciter un CRCT.

Les doctorants, quant à eux, peuvent sembler en nombre limité (5 actuellement, dont trois bénéficiant d'un financement spécifique, et quatre thèses soutenues au cours de la période d'évaluation), mais cela ne procède pas d'un défaut d'attractivité : il s'agit du choix assumé (« sortir des tableaux Excel ») de ne pas engager dans la recherche doctorale trop d'étudiants dans une discipline où les débouchés sont très limités. Cette politique assumée a permis aussi à l'unité de privilégier la qualité de ses doctorants au détriment de leur quantité.

Au demeurant, ces doctorants bénéficient, en plus de l'encadrement scientifique, de très bonnes conditions de travail et d'un accompagnement de grande qualité : ils sont préparés au concours pour l'attribution d'un contrat doctoral, bénéficient de comités de suivi de thèse réguliers, d'un pré-soutenance de thèse, d'une aide à la préparation de leur dossier pour le CNU ; ceux qui assurent des travaux dirigés bénéficient des conseils de leurs aînés et d'un ordinateur portable qui leur est prêté tant qu'ils sont doctorants. Parallèlement, ils sont incités à communiquer lors de séminaires ou de colloques et deux d'entre eux ont pu diriger une publication collective (annexe n° 5 du Portfolio : De Blois [Claire] et Mimoun [Dan], dir., *Le statut juridique des populations marginalisées. Le droit comme instrument de différenciation. Études de jeunes chercheurs [...]*, Rome, éd. Historia et Ius, « Collana di Studi di Storia del diritto medievale e moderno », Collettanea 5, 2022, 115 p.).

Par ailleurs, les doctorants ne souffrent pas d'appartenir à une équipe restreinte. Ils ne sont ni seuls, ni isolés, ni dépourvus d'informations. Au contraire, « le contact étant rendu facile par le petit nombre » et « la porte étant toujours ouverte », selon leurs expressions, ils trouvent aisément des interlocuteurs et bénéficient d'un maximum d'informations à l'occasion de rencontres fréquentes au sein de l'unité, lors de formations, de la rentrée et des autres activités de l'École Doctorale, d'activités au sein de la clinique juridique, des séminaires internes ou au sein d'autres unités parisiennes. Ils profitent également à plein de la qualité du fonds documentaire, aisément accessible.

Enfin, en raison de dotations faibles pour les Écoles Doctorales dans l'université Paris Cité, concentrées sur les activités de formation — et sur ce point celle de droit ne fait pas exception —, l'unité participe aux frais de soutenance, mais aussi de mobilités doctorales, d'achats d'ouvrages pour leurs thèses (dans des délais dont il a été souligné qu'ils étaient extrêmement brefs), voire de publication.

Les résultats de cette politique sont clairement positifs : sur les quatre docteurs, deux ont été qualifiés par le CNU aux fonctions de maître de conférences, un a été qualifié à l'étranger (comme *professore associato* en Italie) et un autre a bénéficié d'un contrat postdoctoral.

Parallèlement, des cycles annuels de conférences (entre 2 et 4 par an, sauf en 2021 en raison de la pandémie) ont permis d'accueillir des chercheurs français et étrangers : le cycle de conférences d'histoire de la pensée juridique a permis d'accueillir dix-sept conférenciers dont six étrangers (Italie, Norvège, Belgique et Autriche) ; le cycle de conférences de droit romain a permis d'accueillir seize conférenciers dont douze étrangers (Italie, Suisse, Allemagne et Autriche). Un effort considérable est accompli pour l'accueil de personnel enseignant-chercheur étranger : durant la période d'évaluation, l'unité a accueilli trois professeurs invités étrangers par an (pour une période d'enseignement d'un mois chacun et un service de seize heures HETD) provenant des universités de Vienne (Autriche), de Milan (Italie), de la London School of Economics and Political Science (Grande-Bretagne) ou de l'université de Sherbrooke (Canada). L'unité a également accueilli trois enseignants-chercheurs Erasmus, provenant de l'Université Complutense de Madrid (Espagne), de l'université de Valladolid (Espagne) et de l'université du Piémont-Oriental (Italie). Enfin, l'unité a accueilli quatre chercheurs étrangers, provenant des Universités de Camerino (Italie), de Cagliari (Italie), de Turin (Italie) et de l'université Autonome de Madrid (Espagne).

Points faibles et risques liés au contexte

Le nombre des doctorants et celui des thèses soutenues peuvent paraître assez limités au regard de l'attractivité et des capacités d'encadrement de l'unité. Cela procède d'un choix des enseignants-chercheurs de l'unité

de ne pas engager trop d'étudiants dans le doctorat en histoire du droit, en raison du faible taux d'entrée dans les métiers de l'enseignement supérieur pour cette discipline.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les activités scientifiques sont organisées sur fonds propres de l'unité et avec le soutien de la Commission de la recherche de la Faculté Sociétés et Humanités (dans le cadre de l'aide à l'organisation d'événements scientifiques).

Deux appels d'offres annuels sont lancés sur la base de formulaires simplifiés, examinés par des experts extérieurs (à la discipline et à l'UFR), permettant un arbitrage de la Commission recherche de la composante. Il s'agit donc, à l'échelle locale, d'appels à projets compétitifs.

Les sommes obtenues chaque année (sauf en 2020) en réponse à ces appels à projets pour l'organisation d'événements scientifiques ou la publication varient entre 2 000 € (en 2022) à 5 740 € (en 2019).

Parallèlement, l'unité parvient à obtenir des soutiens ponctuels d'organismes extérieurs dans le cadre de manifestations scientifiques, comme en 2019, une subvention de 2 000 euros de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées, pour l'organisation du colloque *Dommages de guerre et responsabilité de l'État*.

Concernant son budget 2023, l'unité, en plus de sa dotation annuelle de 11 300 euros, a obtenu de la Faculté Sociétés et Humanités 1 700 euros pour les séminaires de droit romain et, pour la première fois, un financement dans le cadre de l'Atrium Humanités et Sciences Sociales (4 400 euros en 2023). L'unité est très attentive au déploiement de ce dispositif encore en cours de développement, de manière à en tirer parti, comme elle l'a déjà fait par exemple dans le cadre des BRIO (APP Budget Restreint Impact Optimal).

Points faibles et risques liés au contexte

Faute d'appui administratif pour le montage des projets et le suivi des dépenses des fonds éventuellement obtenus, l'unité n'a pas déposé de projets dans le cadre de contrats internationaux, européens ou nationaux de type ANR.

L'unité avait déposé dans le cadre de Circle U un projet (Histoire européenne du constitutionnalisme) qui a échoué pour des raisons non pas scientifiques mais liées au nombre et au choix des partenaires. L'unité pensait que le département Ingénierie Projet était susceptible de l'accompagner dans ce montage. Il y a là un point d'attention : d'une part, une meilleure appropriation par l'unité des nouveaux outils proposés par la Faculté Sociétés et Humanités ; d'autre part, une meilleure prise en compte par cette dernière des besoins spécifiques de l'IHD.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose d'un équipement informatique récent et de qualité répondant à ses besoins, y compris à ceux des doctorants chargés de travaux dirigés. Elle dispose également, dans un espace qui lui est spécialement consacré, d'un fonds documentaire composé d'ouvrages classiques d'histoire du droit et des institutions, dont les plus anciens remontent au XVIII^e siècle. Il comprend aussi un ensemble de thèses manuscrites et de mémoires de Master 2 qui ont fait l'objet d'une cotation par la bibliothèque universitaire Jeanne Chauvin. Chaque année, la bibliothèque s'enrichit d'ouvrages nouveaux, soit acquis par l'unité à la demande de ses membres, soit obtenus sous la forme de dons.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun point faible n'a été relevé.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité sur la période de référence est variée dans ses thématiques et ses supports, soutenue en qualité et d'un volume tout à fait important alors qu'elle ne repose que sur une dizaine de personnes. Certes inégalement répartie, elle concerne cependant presque tous les professeurs et maîtres de conférences en poste, un professeur émérite et au moins quatre doctorants ou jeunes docteurs. Elle satisfait aux standards de la recherche juridique et plus particulièrement de l'histoire du droit (manuels, colloques publiés, articles de revue, recueils collectifs). Elle est diffusée par des éditeurs et des revues reconnus, avec une notable ouverture internationale et une considérable implication des doctorants. Elle fait la part belle à la science ouverte.

Cette production scientifique se caractérise également par sa cohérence autour de la pensée juridique, qui fait de l'unité un fleuron unique en France, identifié et reconnu internationalement pour une thématique très active et dynamique de la recherche juridique actuelle.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

La qualité des travaux menés au sein de l'unité est prouvée d'abord par la variété et le prestige des supports qui les accueillent (revues, collections). Si l'on s'en tient, à titre d'exemple, aux seuls dix titres retenus dans le portfolio, annexe 3, pour illustrer la production dans les deux axes de recherche de l'unité sur la période d'évaluation, on trouve ainsi représentés plusieurs presses universitaires reconnues (Poitiers, Aix et Toulouse avec l'Epitoge), les principaux éditeurs juridiques ou scientifiques (LGDJ, Giuffrè/Francis Lefebvre) et bon nombre des revues qui font autorité pour divers aspects de la discipline (*Index*, la *Revue française d'histoire des idées politiques*, la *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique* et la *Revue internationale de droit pénal*).

Au total les membres de l'unité, pour la période de référence, dont il faut rappeler qu'elle englobe l'interruption due à l'épidémie, ont prononcé 81 conférences (dont plus du tiers à l'étranger), publié dix-neuf articles dans des revues, 25 dans des actes de colloques, dix-neuf dans des recueils collectifs, dix livres ; quatre numéros de revues ont également été dirigés, ainsi que six actes de colloques ou recueils collectifs, et enfin quatre monographies ont été éditées ou rééditées, sans compter quelques comptes rendus, des articles de blogs, des conférences en ligne, auxquels s'ajoute l'organisation de neuf colloques, dix séminaires, et deux cycles de conférences.

Leur solidité scientifique s'évalue également par leur dimension internationale, qui est assurément un des points forts d'une unité de taille modeste. En effet, non seulement de nombreux textes, voire des recueils, sont publiés à l'étranger et/ou en langue étrangère (Italie, Allemagne, Espagne, Australie, États-Unis et même Japon), mais plusieurs publications collectives sont le fruit de collaborations internationales. Une excellente illustration, parce qu'elle associe une demi-douzaine de membres de l'unité, de tous statuts, en est donnée par Gagliardi (Lorenzo) et Kremer (David), dir., *Cittadinanza e Nazione nella Storia Europea. Citoyenneté et nation dans l'histoire européenne*, Actes du colloque réuni à l'université de Milan, 28-29 mai 2019, Milan, Giuffrè/Francis Lefebvre, 2020, 280 p. Il faut aussi citer un recueil coordonné et réalisé par des doctorants, certes français, mais publiés dans le cadre d'un partenariat italien : De Blois (Claire) et Mimoun (Dan), dir., *Le statut juridique des populations marginalisées. Le droit comme instrument de différenciation. Études de jeunes chercheurs*, Rome, éd. Historia et Ius, « Collana di Studi di Storia del diritto medievale e moderno », Collettanea 5, 2022, 115 p. On ne doit pas passer sous silence non plus les interventions, exclusivement réalisées par des collègues étrangers certaines années, au cycle de conférences d'histoire de la pensée juridique moderne ou à celui de droit romain.

L'unité récolte ainsi les fruits d'une politique active de partenariat, en particulier avec Vienne, Roma 3 ou Turin, qui s'est traduite par de nombreuses invitations (dans les deux sens du terme), qui permettent aux activités scientifiques, pédagogiques et éditoriales de se soutenir mutuellement. Cette politique d'ouverture internationale active est également accessible aux doctorants, à commencer par le montage de co-tutelles. Il faut enfin ajouter quatre thèses soutenues sur la période, qui ont toutes fait l'objet d'un accueil favorable par la communauté scientifique (qualification par le CNU ou des instances étrangères comparables, prix de l'École Doctorale en 2019 et 2022, post-doctorats).

Il faut également mettre en avant le fait que, suivant les thématiques abordées, les membres de l'unité savent systématiquement construire des collaborations entre disciplines, au sein de la famille juridique ou au-delà (historiens, sociologues, linguistes...). En témoigne la totalité des manifestations scientifiques organisées par l'unité, sur les différents frontaliers, sur l'histoire constitutionnelle, sur la neutralité des juristes, sur le républicanisme, sur la crise politique catalane, sur le nihilisme juridique et les valeurs, sur le droit pénal américain, sur la transnationalisation de l'enseignement du droit, sur la codification commerciale en Espagne, sur les frontières dans le monde hispanique, sur l'interprétation et la réforme du droit des contrats, sur les dommages de guerre, sur les grandes figures contemporaines du droit, sur le républicanisme, sur l'histoire criminelle, sur la tradition juridique catholique en Amérique du Sud, sur la concurrence entre French Law et Common Law ou sur la citoyenneté.

L'organisation à venir des recherches en deux axes (1. – Genèse et diffusion des règles juridiques : les temporalités et les géographies du droit ; 2. – Supports et acteurs du droit : l'histoire matérielle des usages du droit) donne des garanties de lisibilité et va sans doute permettre de déjouer le risque d'habiller la simple juxtaposition de recherches individuelles. Elle correspond à la réalité des orientations des recherches menées, avec une logique de rattachement fluide et performante.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Dans l'ensemble, presque tous les membres de l'unité, dans leurs domaines propres, mais avec de fréquentes collaborations entre eux, publient régulièrement et souvent même à un rythme soutenu sur des supports variés. L'intégration des doctorants, pourtant relativement peu nombreux au regard du potentiel d'encadrement, est remarquable quand on constate le volume de publications de certains, et même la réalisation d'un recueil collectif «jeune recherche» (annexé dans le portfolio). Les doctorants bénéficient également d'une politique d'équipement informatique.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

L'unité affiche une louable sensibilité aux questions d'intégrité scientifique, et celle-ci s'exprime par deux paragraphes du règlement intérieur, par l'obligation pour les doctorants de suivre une formation avec l'École Doctorale, qui est également accessible, sur la base du volontariat, aux professeurs et aux maîtres de conférences. Une attention est également portée sur les questions de confidentialité pour les mises à jour du site. La désignation prochaine d'un référent pour l'intégrité scientifique au sein de l'établissement va venir compléter le dispositif.

Un des points forts de l'unité est son engagement en matière de science ouverte, qui va au-delà d'une simple déclaration de principe. La plupart des membres de l'unité ont reçu une formation pour téléverser leurs publications sur HAL ou sont en train de la suivre. De nombreuses publications scientifiques des membres de l'unité sont ainsi mises en ligne, à quoi s'ajoutent les productions scientifiques directement conçues pour la publication en ligne (articles de blogs, vidéos, interviews radiophoniques y compris pour des médias destinés au grand public...), à l'occasion d'entretiens, pour accompagner des expositions, lors de manifestations scientifiques en ligne ou pour présenter des ouvrages récents.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les deux axes autour desquels s'est structurée l'activité de l'unité au cours des cinq années sur lesquelles porte le bilan (Genèse et diffusion des concepts et des modèles juridiques/Production et réception de la pensée juridique) présentent, au moins dans leur formulation, un élément de recoupement : le début du premier axe fait ainsi mention de la pensée juridique qui constitue l'essentiel du second. La définition des nouveaux axes paraît plus nette de ce point de vue.

Il faut regretter également que, si une certaine disparité dans le volume de publication est normale entre les membres de l'unité, rien n'a été fait, en raison de la nécessaire liberté académique, pour encourager le retour à la recherche des membres qui en auraient eu besoin.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité a développé de nombreux partenariats avec le monde non académique, partenariats nourris par l'investissement des enseignants-chercheurs de l'unité auprès des professionnels concernés. L'unité cherche aussi à diffuser les manifestations scientifiques qu'elle organise et les résultats de sa recherche, notamment par la science ouverte, si bien qu'aujourd'hui, 42 % des articles publiés par des membres de l'unité sont en accès libre.

Cependant, l'unité manque d'un personnel d'appui à la recherche qui pourrait aider à diffuser davantage ses travaux.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

L'unité a développé de nombreux partenariats avec le Barreau — des membres de l'unité participent ainsi aux examens de la profession — ; avec le Conseil d'État — le colloque *Domages de guerre et responsabilités de l'État* organisé par l'unité s'y est tenu en décembre 2019 et un conseiller d'État est membre du conseil de perfectionnement des deux masters adossés à l'unité — ; avec l'armée — un membre de l'unité est détaché auprès de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et un autre membre de l'unité a obtenu une subvention de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du Ministère des Armées pour un colloque organisé en 2019 — ; avec le Notariat — un membre de l'unité a des responsabilités éditoriales au sein de la *Revue internationale d'histoire du notariat*, le *Gnomon* — ; avec le Musée national de la Marine — un membre de l'unité y a été membre du comité scientifique pour l'exposition organisée en 2022-2023 « Voyages en terres australes. Crozet et Kerguelen, 1772-2022 » — ; avec le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation — un membre de l'unité est membre du conseil scientifique de cette institution — ; enfin avec la Fédération française de l'assurance, devenue France Assureurs — un membre de l'unité assure la codirection d'un projet pluridisciplinaire, le *Dictionnaire critique des cultures de l'Assurance* en deux tomes, en partenariat avec ce financeur.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

L'unité dispose d'un site web qui lui permet de faire connaître son actualité et les résultats de sa recherche (site mis à jour par l'assistante de recherche). Les professionnels avec qui l'unité a noué des partenariats sont aussi systématiquement informés des colloques, séminaires, cycles de conférences et publications d'ouvrages.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Le partage des connaissances produites avec le grand public consiste essentiellement pour l'unité dans le fait de soutenir la publication des travaux de ses membres. Ainsi les accompagne-t-elle dans la réponse à des appels à projets qui y sont consacrés.

L'unité manifeste le souci de diffuser ses travaux, en disposant de son propre site web, tout comme elle incite ses membres à utiliser la plateforme HAL. Il faut aussi relever qu'un membre de l'unité, porteur du projet et prochain directeur de l'unité, est le codirecteur d'une revue en accès libre (*Cahiers Jean Moulin*) tandis qu'un autre membre associé de l'unité est le directeur du site web *historia et ius* qui diffuse de nombreuses recherches librement accessibles (<http://www.historiaetius.eu/>). Ainsi 42 % des articles de l'unité sont accessibles en ligne et quatre des six ouvrages publiés sont également librement accessibles. Enfin plusieurs membres de l'unité ont été filmés ou enregistrés (à l'occasion d'une exposition, de conférences à l'étranger, d'un colloque et

d'émissions de radio) et ces enregistrements sont également en accès libre (depuis le site du Conseil d'État ou celui des Archives nationales en France, depuis le Centro cultural de la Ciencia ou la Historia da Respuestas à l'étranger, notamment).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité a souvent noué des partenariats avec le monde non académique à l'occasion de manifestations ponctuelles et de tels partenariats ne semblent pas toujours institutionnalisés, ce qui peut les fragiliser. Des conventions semblent toutefois envisageables (dans le secteur du notariat par exemple).

L'unité peine également à mesurer l'influence des travaux qu'elle diffuse auprès du monde non académique et pourrait se doter d'une méthode d'évaluation de celle-ci, ce qui l'aiderait à développer ses interactions.

Pour sa communication, l'unité a été pénalisée par le départ de son interlocuteur en charge de la communication dans l'UFR.

Enfin, l'unité peine à diffuser plus largement l'information relative aux manifestations scientifiques qu'elle organise ainsi que la publication des travaux de ses membres, du fait du manque de personnel d'appui à la recherche.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Depuis sa création en 1984, la trajectoire de l'unité est marquée par deux volontés : couvrir le champ disciplinaire de l'histoire de la pensée juridique et encourager des recherches interdisciplinaires et ouvertes à l'international. Dans ces deux domaines, la trajectoire de l'unité apparaît cohérente et les réussites sont certaines.

Pour ce qui est de l'histoire de la pensée juridique d'abord, que l'unité entendait à l'origine couvrir largement tant d'un point de vue thématique que temporel, ce champ a été progressivement resserré autour de certaines questions : l'apparition et le développement des écoles de pensée, l'histoire des courants doctrinaux, la diffusion des modèles juridiques et la production des ouvrages de droit. Ce resserrement a incontestablement permis de renforcer l'identité de l'unité et, pour l'avenir, celle-ci propose de la rendre plus visible encore en orientant les recherches vers la question plus spécifique du rôle de l'écrit juridique et des supports de diffusion dans l'évolution du droit (sur la base des questions de la matérialité et de la méthodologie), ce qui constitue une recherche tant singulière que porteuse et ce qui, de plus, apparaît pertinent au regard de la cohérence du projet de l'unité.

Pour ce qui est de la recherche interdisciplinaire et à dimension internationale, la trajectoire de l'unité est marquée par les relations nombreuses qui ont été nouées avec des universités étrangères (en particulier avec Vienne, Roma 3 et Turin) et par les recherches menées avec des spécialistes d'autres disciplines comme des juristes positivistes, des historiens, des spécialistes des sciences sociales (colloque *Dommages de guerre et responsabilité de l'État* au Conseil d'État en décembre 2019 ; journée d'étude *Arbitrage et règlement des différends frontaliers, approches iushistoriques comparées* à Paris Cité en novembre 2022 ; cycle de conférences de droit romain 2017-2022 ; liens avec l'UMR 8210 de Paris Cité « Anthropologie et histoire des mondes antiques » [ANHIMA] ; séminaire au Collège de France...). Pour l'avenir, l'unité entend approfondir de nouveaux thèmes qui correspondent à ses ambitions en matière de recherche, tels que l'environnement (autour de la question des dommages et de la gestion des risques naturels ; projet avec des enseignants-chercheurs italiens qui, pour certains, ont été professeurs invités, ce qui montre que ces invitations aboutissent à des programmes de recherche ; juristes ou non-juristes comme les géographes) et le champ de l'éthique (les juristes face à l'éthique, projet pour 2025 avec l'université de Milan). Du fait de son expertise dans le domaine de la pensée juridique et de son fonctionnement souple, dans le souci d'associer chaque membre, y compris les doctorants, à l'élaboration de son projet, l'unité devrait parvenir sans difficulté à intégrer ces problématiques nouvelles dans ses axes : ceux-ci sont conçus comme des sources d'enrichissement de la réflexion plutôt que comme des contraintes. Ainsi l'orientation scientifique de l'unité n'en paraîtra que plus nette.

À ces deux volontés structurantes pour l'unité, il faut ajouter celle de diffuser les résultats de la recherche au-delà du seul monde académique, par des partenariats avec le monde professionnel, des captations audio et vidéo de conférences, un site Web présentant les manifestations scientifiques, enfin les nombreuses publications en libre accès. Si, toutefois, par le passé, de telles manifestations ont souvent été ponctuelles, l'unité a pour ambition de renforcer certains liens, notamment avec le Notariat et avec le monde des assurances : un membre de l'unité assure la codirection d'un projet pluridisciplinaire, le *Dictionnaire critique des cultures de l'Assurance* en deux tomes, en partenariat avec France Assureurs.

Pour consolider les actions entreprises et mener à bien ses projets, l'unité entend se saisir des structures et des moyens mis à disposition par l'Université Paris Cité. Notamment, au sein de l'Atrium Humanités et Sciences sociales, structure de la Faculté Sociétés et Humanités financée pour dix ans par le Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et destinée à valoriser la recherche dans les sciences humaines et sociales, l'unité envisage de publier (aux futures Presses universitaires en projet dans ce dispositif) des ouvrages dans une collection destinée à diffuser les connaissances auprès d'un large public et non pas seulement au sein de la communauté scientifique. L'unité souhaiterait aussi utiliser la plateforme Humanités numériques, conçue au départ pour analyser les textes littéraires, afin de traiter de vastes corpus de sources en histoire du droit. Quant à l'Université européenne Circle U (alliance d'universités intensives en recherche, multidisciplinaires et internationales), même si elle a déjà dans ce cadre déposé un premier projet de recherche qui n'a pas été retenu, l'unité n'exclut pas de répondre à de futurs appels à projets correspondant à ses recherches comme à ses besoins. Elle réfléchit enfin à intégrer un projet de *graduate school* dans les sciences humaines et sociales, en cours d'élaboration.

Il faut souligner que l'unité conduit sa trajectoire dans un contexte budgétaire difficile puisque depuis 2019 l'université n'a pas pu créer de poste, ni d'enseignant-chercheur ni de personnel administratif. L'unité est ainsi considérablement freinée dans ses ambitions par le manque d'un personnel d'appui à la recherche de catégorie C (demandé depuis 2019) qui viendrait notamment exécuter les budgets alloués, et diffuser davantage les recherches conduites en son sein.

Ainsi, la trajectoire de l'unité apparaît remarquable sous bien des aspects. L'unité est parvenue à consolider l'existant, à stabiliser les enseignants-chercheurs et chercheurs, à faire travailler ensemble nombre

d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, juristes comme non-juristes, français comme étrangers, autour d'un thème — l'histoire de la pensée juridique — cohérent. Pour l'avenir, l'unité entend encore affiner sa réflexion, entre des membres qui ont le souci d'associer les autres à leurs recherches comme à leurs réseaux, et qui les incitent même à les utiliser pour concevoir leurs propres projets. Il y a une dynamique vertueuse favorisée par une gouvernance souple et une bonne entente, un réel esprit d'équipe et le souci de valoriser les travaux de chacun, y compris des doctorants.

L'unité devra tout de même trouver l'équilibre entre l'élargissement des thèmes de recherche et la cohérence comme la complémentarité de ses axes. Elle doit aussi continuer d'affirmer son identité en mettant davantage en avant la thématique de l'histoire de la pensée juridique, qui est déjà le thème fédérateur au cœur de l'unité depuis longtemps. Le comité recommande un changement de nom afin de signifier cette identité forte.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Il est recommandé à l'unité de continuer de mobiliser ses ressources pour obtenir un personnel d'appui à la recherche spécialement affecté, afin de gérer des contrats de dimension nationale, européenne ou internationale et ainsi d'augmenter ses moyens financiers.

Il est recommandé d'accentuer l'interaction avec les collectivités territoriales et l'environnement socio-économique et culturel de manière à d'obtenir des moyens pouvant contribuer à financer l'activité scientifique.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de diversifier les sources de financement de la recherche et, pour cela, d'utiliser tous les moyens mis à disposition par l'établissement pour candidater à des contrats internationaux, européens ou nationaux de type ANR.

Un projet consacré au constitutionnalisme en Europe, dans une perspective comparée, a déjà fait l'objet d'une demande de financement, sans succès : il est souhaitable qu'une telle demande soit à nouveau portée, auprès des financeurs ad hoc, dans la mesure où l'ambition scientifique et les moyens nécessaires sont déjà définis.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Dans la perspective de conserver son attractivité, il est recommandé à l'unité de poursuivre son effort d'internationalisation de la recherche.

Sans renoncer à la qualité du recrutement et de l'accompagnement doctoral, il est recommandé d'augmenter le nombre des doctorants et des soutenance. La piste, déjà esquissée, de co-tutelles internationales ou de co-directions avec d'autres disciplines juridiques peut en être le moyen.

Une réflexion pourrait être lancée pour donner à l'unité un nom qui la distingue plus et qui caractérise l'originalité thématique des recherches qui y sont menées comme sa cohérence interne.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

En veillant à ne pas brider les initiatives scientifiques, l'unité pourrait rendre plus visibles ses objectifs scientifiques collectifs et à leur donner plus d'écho. Ainsi, d'autres activités transversales communes pourraient être développées, afin de créer une « marque » IHD.

L'unité doit également veiller, si le cas se rencontrait, à proposer aux chercheurs moins actifs en matière de publication les moyens de revenir à la recherche.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est recommandé à l'unité de renforcer les partenariats déjà noués en les institutionnalisant, autant que possible et dans le cadre d'actions plus régulières.

Il est également recommandé à l'unité de se doter d'une méthode afin d'évaluer l'audience et l'influence des travaux de l'unité auprès du monde non académique, afin notamment de mesurer l'efficacité de la politique de science ouverte qu'elle pratique.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 31 octobre 2023 à 9 h 15

Fin : 31 octobre 2023 à 16 h 15

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Programme des entretiens

8 h 45 - 9 h	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
9 h - 9 h 15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
9 h 15 - 9 h 45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
9 h 45 - 11 h	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9 h 45-10 h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11 h -11 h 15	Pause
11 h 15 - 12 h	Entretien à huis-clos avec la Vice-Présidente de la Commission de la Recherche
12 h - 12 h 15	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
13 h 45 - 14 h 45	Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires
14 h 45 -15 h 15	Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants
15 h 15 -15 h 30	Pause
15 h 30 -16 h 15	Entretien à huis clos avec la direction de l'unité
16 h 15 -17 h 30	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique` Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président

Paris, le 8 décembre 2023

HCERES
2 rue Albert Einstein 75013
Paris

Objet : Rapport d'évaluation de l'unité DER-PUR250024306 - IHD - Institut d'histoire du droit

Madame, Monsieur

L'Université Paris Cité (UPCité) a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Unité de Recherche IHD- Institut d'Histoire du Droit.

Ce rapport a été lu avec attention par la direction de l'unité, qui nous a signalé ne pas avoir de correction à apporter (cf courrier des Prs Arnaud Vergne et Guillaume Richard), la vice doyenne recherche et le doyen de la Facultés Sociétés & Humanités d'UPCité, qui ont fait part d'observations d'ordre général et de remarques factuelles (cf courrier du Doyen Sylvain Moutier), par la vice-présidente recherche d'UPCité et par moi-même.

Présidence

Référence

Pr/DGDRIVE/2023

Affaire suivie par
Christine Debydeal -
DGDRIVE

Adresse

85 boulevard St-Germain
75006 - Paris

www.u-paris.fr

Ma remarque est d'ordre général. La description faite dans le rapport d'évaluation de l'environnement institutionnel dans lequel l'IHD évolue aujourd'hui apparaît inexacte et semble biaisé par sa perception par l'unité elle-même. Je souhaite donc préciser que :

- Si l'université Paris Cité (UPCité), université omnidisciplinaire de recherche intensive labélisée idEx résulte historiquement de la fusion des facultés Paris Descartes et Paris Diderot, cette dernière est aujourd'hui achevée. Il semble pertinent d'indiquer que ce processus n'a pas affecté le niveau UFR/Unité de recherche à l'exception des UFR fusionnées (Médecine et Odontologie).
- L'UFR Droit-Économie-Gestion, dont l'IHD est une équipe, est aujourd'hui rattachée à la Faculté Sociétés et Humanités, comme l'ensemble des unités de recherche du secteur SHS.
- L'UPCité abrite 117 équipes de recherche et dont les règles de fonctionnement sont fixées à l'échelle de l'établissement. Ces dernières concernent notamment la répartition des financements (calculée au prorata du nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de l'équipe, affecté d'un coefficient disciplinaire) et des personnels. Il n'y a donc pas de spécificité - négative comme positive - de l'IHD vis-à-vis de ces règles.
- Afin d'accompagner au mieux nos équipes de recherche, quelle que soit la faculté dont elles dépendent, dans la recherche de ressources propres (en sus de la dotation dont le montant est calculé chaque année) pour financer leur recherche, différents outils et services de soutien à la recherche, ont été développés (en Facultés et en central) notamment pour l'aide au montage des projets. Ces dispositifs sont accessibles à l'ensemble de la communauté et ont montré leur pertinence auprès des unités qui ont fait l'effort de s'en saisir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Édouard Kaminski

Institut d'Histoire du droit (URP 2515)

Référence Hcéres : DER-PUR250024306

IHD - Institut d'histoire du droit.

Malakoff, ce vendredi 1^{er} décembre 2023

À l'attention du Haut Conseil de l'évaluation de
la recherche et de l'enseignement supérieur

Objet : observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'Institut d'histoire du droit (URP 2515)

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

La direction de l'unité « Institut d'histoire du droit – URP 2515 » a pris connaissance du rapport d'évaluation établi à la suite de la visite du comité d'experts le 31 octobre 2023.

Elle ne juge pas nécessaire de formuler d'observations sur ce rapport.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, Cher(e)s Collègues,
l'expression de nos sincères salutations.

Pr Guillaume Richard

Porteur du projet de l'Institut d'histoire du droit

Pr Arnaud Vergne

Directeur de l'Institut d'histoire du droit

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

